

Certificat Professionnel FFP

Chargé·e de la comptabilité pour les associations du spectacle

15^{ème} session
2 semaines en 2021 à Nantes



Sommaire

Objectif, descriptif, inscription...	p. 3
Tarif, contact...	p. 4
Programme détaillé de la formation	p. 5
Intervenants experts	p. 7
Méthodes, suivi individuel	p. 8
Attestation, attribution du certificat	p. 9
Qui sommes-nous ?	p. 10
Bulletin d'inscription	p. 11



Objectifs, descriptif, inscription...

Objectifs généraux

Permettre de renforcer son employabilité dans le secteur culturel, d'avancer en confiance dans ses fonctions de Chargé-e de la comptabilité, pour servir au mieux les intérêts de sa structure quant à la comptabilité, la gestion financière, la fiscalité et la trésorerie.

A l'issue de la formation, les participants sont en mesure :

1. de comprendre les mécanismes comptables pour pouvoir mettre en place et suivre une comptabilité d'association
2. de dresser leur compte de résultat et leur bilan (simples)
3. d'effectuer une première analyse qui permette de mieux maîtriser la gestion financière de sa structure
4. de passer des écritures courantes sur CIEL Compta
5. de connaître les particularités du régime fiscal d'une association de spectacle vivant et comprendre son impact tant financier que pratique

Descriptif du métier

Sous l'autorité de la direction administrative et financière de l'association, ou en lien avec l'expert-comptable, assurer la tenue comptable d'une association de spectacle vivant et le suivi de la trésorerie :

- Tenue des livres, balance
- Contrôle des factures et préparation des règlements
- Classement des documents
- Etablissement des déclarations fiscales simples (TVA ou taxe sur les salaires)
- Rapprochement bancaire et suivi de la trésorerie

Public

- Chargé/e de l'administration et de la gestion d'une association du spectacle vivant (compagnie, ensemble artistique, festival, lieu...)
- Salariés ou intermittents du spectacle qui souhaitent suivre ou réaliser la comptabilité d'une association
- Toute personne qui souhaite acquérir les bases de la comptabilité pour la réaliser, la suivre ou mieux discuter avec l'administrateur ou l'expert-comptable
- **Remarque : cette formation ne s'adresse pas aux personnes qui maîtrisent déjà cette mission.**

Bloc de compétences et passerelles

Cette formation ne peut pas être suivie en bloc de compétences. De même qu'un autre module du CAGEC ne peut remplacer ceux prévus dans le certificat.

Pré-requis

Expérience d'un an minimum dans le secteur culturel (administratif, artistique, technique) ou titre de niveau IV. Bien que la formation s'adresse à des personnes qui ont peu ou pas de pratique de la comptabilité, des aptitudes aux missions administratives sont souhaitables.

Inscription des participants

1. La personne adresse au CAGEC les éléments suivants :
 - le formulaire de demande de pré-inscription joint au dossier
 - Une fiche d'information indiquant notamment ses fonctions et connaissances actuelles et ses motivations
 - un *curriculum vitae* actualisé
2. Après étude de ce dossier, l'adjointe à la formation du CAGEC réalisera un entretien téléphonique avec le/la candidat-e et, le cas échéant, son employeur. L'objectif de cet entretien sera de valider les pré-requis, notamment les connaissances en matière de comptabilité, d'établissement de payes et de contrats. Elle vérifiera également la motivation pour ce parcours de formation intensif.

C'est uniquement à l'issue de cet entretien que l'inscription pourra être confirmée.

Tarif 2021, contact...

Coût pédagogique : 1700 € TTC* (soit 170 € par jour)
10 jours - 70 heures - 7 heures par jour

Financement possible par l'Afdas
Autres financements : nous contacter

* Le CAGEC n'est pas assujéti à la TVA pour la formation.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payés...) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 280 €.

Calendrier prévisionnel

	Expertise	Intervenant/e
4 jours	S'initier à la comptabilité et à la gestion financière	
1 jour	S'initier à CIEL Compta	
2 jours	Fiscalité d'une association de spectacle vivant Trésorerie	Andréanne Jacob
2 jours	S'initier à la comptabilité et à la gestion financière	
0,5 jour (matinée)	Evaluation qualité	Tanguy Berthelot Ritzen
0,5 jour (après-midi)	Etude de cas professionnelle	Tanguy Berthelot-Ritzen

Votre contact Sylvie Ricordaire - Responsable formation

Ligne directe : 02 40 35 87 30



Programme détaillé de la formation

EXPERTISE : S'initier à la comptabilité, à CIEL Compta, et à la gestion financière 7 jours

OBJECTIFS

Comprendre les mécanismes comptables, pour pouvoir mettre en place une comptabilité d'association. Dresser son compte de résultat et son bilan afin de mieux maîtriser leur présentation face à des partenaires, notamment publics, ou lors de l'Assemblée Générale de l'association. Effectuer une analyse qui permette de mieux comprendre la gestion financière de sa structure. S'initier à CIEL Compta.

1ère semaine

Simulation de création d'une association culturelle et des documents comptables permettant un enregistrement chronologique des mouvements financiers.

Cet exemple comprend un fonctionnement sur 6 années successives et permet de saisir la logique comptable, de comprendre l'importance des écritures de régularisation actif et passif et de maîtriser la lecture d'un compte de résultat et d'un bilan.

- Premières écritures de création
- Écritures simples de trésorerie et ventilation dans les comptes de charges et de produits
- Inventaire des factures non réglées ou non encaissées en fin d'année et écritures comptables à passer
- Le principe des amortissements, leurs calculs et leurs enregistrements comptables
- Le grand livre
- La balance (outil de contrôle, document préparatoire au compte de résultat et au bilan, outil de gestion)
- Les écritures comptables de report à nouveau
- Les écritures comptables de salaires
- Les comptes clients et fournisseurs
- L'archivage des documents comptables
- Les notes de frais (transport, mission, etc.)
- Les charges constatées d'avance
- Les produits constatés d'avance



2ème semaine

- Continuité des exercices liés à l'association créée lors de la première session
- Le plan comptable
- Les comptes spéciaux de la classe 8 (valorisation du bénévolat, mise à disposition gratuite de matériel ou de personnel)
- La comptabilité analytique (principes généraux, méthode de création des codes analytiques)
- Savoir reconstituer son premier bilan quand celui-ci n'a jamais été élaboré
- Comptabilisation des fonds dédiés
- Comptabilisation des subventions d'investissement

Exercice informatique sur le logiciel CIEL Compta

- Continuité des exercices précédents
- Les écritures comptables de T.V.A.
- Savoir remplir une déclaration simple de T.V.A.
- L'état de rapprochement bancaire
- Écritures comptables d'emprunt bancaire
- Écritures comptables de placement financier
- Le plan de trésorerie
- Les dates de valeurs

MÉTHODE

L'intervenant s'appuie sur les situations personnelles des participants.

Une méthode pédagogique ludique et progressive de la création au développement d'une association. La remise d'un dossier comprenant le plan comptable culturel et de nombreux modèles.

Application sur le logiciel CIEL Compta dans le cadre d'une sensibilisation. L'idée est de passer de l'exercice papier à son application sur un logiciel.

MATÉRIEL À APPORTER

Calculatrice

EXPERTISE - Fiscalité d'une association de spectacle vivant – Trésorerie - 2 jours

Andréanne JACOB

OBJECTIFS

Connaître les particularités du régime fiscal d'une association de spectacle vivant et comprendre son impact tant financier que pratique

Acquérir les notions essentielles en matière de TVA et maîtriser les spécificités du spectacle vivant

CONTENU DÉTAILLÉ

Les principes généraux du droit fiscal

L'association 1901 : rappels utiles :

- La non lucrativité : c'est quoi ?
- Des principes à la réalité des activités

L'approche fiscale pour situer le régime fiscal des associations :

- La gestion désintéressée
- Les critères cumulatifs
- La situation des administrateurs des associations de spectacle vivant

La règle des 4 P :

- Prix-Public-Produit-Publicité
- Tableau de synthèse

Les exonérations spécifiques :

- Six manifestations annuelles
- Activités commerciales accessoires

La procédure de rescrit fiscal :

- Analyse du questionnaire prévu par l'administration fiscale

Les diverses impositions et leurs enjeux :

- Impôts commerciaux
- Taxe sur les salaires
- Les particularités : franchises – exonérations de TVA spécifiques

TVA : quelques principes

- Mentions requises sur les factures
- Exclusion du droit à déduction
- Les taux applicables et les particularités en matière de billetterie

Synthèse de la situation des associations de spectacle vivant et la fiscalité

Le questionnaire prévu par l'administration fiscale

- Analyse

Les dispositions concernant le parrainage et le mécénat

MÉTHODE

Apports sur la réglementation fiscale, étude de cas et discussion sur son application aux activités des participants ; exercices pratiques.

Les participants-es sont invités-es à apporter un rescrit fiscal.

EVALUATION QUALITE – ETUDE DE CAS

Evaluation qualité – 1,5 heures

Tanguy Berthelot-Ritzen - Sylvie Ricordaire

Une évaluation écrite/orale sur la qualité de la formation est réalisée avec les responsables pédagogiques. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur cette module.

Enfin, un bilan écrit « à froid » vous sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique plusieurs mois après.

Etude de cas – 0,5 jour

Cette étude de cas porte exclusivement sur les aspects comptables et fiscaux vus lors de la formation.

Intervenants experts

Une équipe de 3 intervenants experts tous confirmés dans le secteur du spectacle

Expert-comptable

Un nouvel intervenant est en cours de recrutement.



Andréanne JACOB

Expert-comptable et commissaire aux comptes au Cabinet UNDAE à Nantes – spécialisée sur les activités culturelles et les associations.



Tanguy Berthelot-Ritzen

Directeur du CAGEC et Directeur du Service Paye et gestion sociale. Il intervient régulièrement en formation en apportant son expertise de l'intermittence du spectacle et des payes complexes rencontrées dans les structures : scènes nationales, festivals, production audiovisuelle, compagnies...

Méthodes, suivi individuel...

Avec chaque intervenant, les participants bénéficient des apports méthodologiques et des connaissances indispensables à la thématique. La formation, très vivante et interactive, met le participant en situation par des études de cas concrets, des travaux sur informatique et des travaux en atelier. L'échange et les questions sont favorisés pour répondre à leurs préoccupations. Les intervenants apportent également une forte dimension conseil.

Moyens

- Des intervenants experts : nouvel expert-comptable, Andréanne Jacob, Tanguy Berthelot-Ritzen
- Des supports pédagogiques complets (dossiers comprenant la réglementation, fiches techniques, modèles...)
- La présence au quotidien de l'équipe d'encadrement
- Une salle adaptée équipée de postes informatiques individuels
- Les connexions internet
- Le matériel de vidéo-projection

Suivi individuel

Au CAGEC, l'effectif limité permet d'emblée une écoute de chaque participant-e. Notre équipe d'encadrement est présente à chaque début de journée pour faciliter l'échange et signaler à l'équipe pédagogique et à la direction toute difficulté.

Pour chaque module, une évaluation des acquis « en continu » est réalisée, soit par QCM, soit par un exercice pratique, immédiatement corrigé, ce qui permet de suivre les acquis et de répondre à d'éventuelles difficultés.

A l'issue de la formation, des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des besoins. Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans les mois qui suivent la formation.

Un bilan « à chaud » écrit et oral à la fin de la formation sur l'ensemble du parcours est réalisé avec la direction du CAGEC. Ce bilan permet d'améliorer les sessions suivantes en tenant compte des remarques mais aussi de connaître le ressenti global de chacun.

Enfin, un bilan « à froid » sera transmis à chaque participant-e 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique après plusieurs mois.

Suite de votre parcours de formation

Continuez à développer votre parcours de formation en suivant des modules cours au CAGEC ou en vous orientant vers des formations universitaires. Cela vous permettra de vous projeter sur un poste d'administrateur/trice, de comptable ou chef comptable.

Attestation, attribution du certificat

Attestation de formation

La formation est, dans tous les cas, validée par une attestation de formation détaillée qui valorise votre parcours professionnel.

Validation du CP FFP Chargé-e de la comptabilité pour les associations du spectacle

La formation *Chargé-e de la comptabilité pour les associations du spectacle* fait l'objet d'une validation réalisée de la façon suivante :

Etape 1 - un contrôle des connaissances en contrôle continu : QCM ou exercice pratique pour chaque module (25% de la validation - 3 contrôles continu - chaque contrôle noté sur 20), évalué par l'intervenant expert ;

Etape 2 - une étude de cas de 3 heures le dernier jour de la formation (75% de la validation - noté sur 20), évaluée par les intervenants experts concernés pour chaque partie, coordonnée par le directeur du CAGEC, et validée par un Expert-comptable.

Cette validation est également conditionnée à l'assiduité obligatoire du participant pour les 10 jours de la formation.

Attribution du Certificat Professionnel FFP

Le CP FFP C *Chargé-e de la comptabilité pour les associations du spectacle* est attribué lorsque :

- pour l'étape 1, le participant a obtenu la note minimum de 12/20 ;
- pour l'étape 2, le participant a obtenu la note minimum de 12/20.

Le CAGEC est le seul organisme habilité pour délivrer ce Certificat. Il vous apporte un atout significatif pour développer votre employabilité dans le secteur du Spectacle.

96 % des participant-es ont obtenu leur certificat
(taux calculé sur l'ensemble des sessions)



Qui sommes-nous ?

DÉCOUVRIR LE CAGEC

Le CAGEC est un centre de gestion et de formation au service des professionnels du spectacle et de la culture depuis 1982. Plus de 400 administratrices, administrateurs, responsables, chargé/es de production ou de diffusion... viennent en formation chaque année sur les thèmes experts que nous leur proposons, à Paris, et à Nantes.

Plus de 300 compagnies, lieux de diffusion, festivals, producteurs, ensembles instrumentaux... nous confient leurs payes et leurs déclarations sociales pour une gestion sociale simplifiée.

QUELLES SONT LES VALEURS DU CAGEC ?

Notre motivation et celle de notre équipe, c'est la satisfaction de nos clients quand leurs questions trouvent réponse, quand leurs problèmes trouvent une solution concrète, quand malgré les difficultés quotidiennes, nous pouvons apporter bonne humeur et confiance.

Mais le CAGEC est d'abord reconnu pour son expertise, la qualité de ses intervenants, ces thèmes pointus et exclusifs, la fiabilité de ses prestations, le sens et le plaisir de l'accueil.

C'est toute cette expérience du secteur que nous mettons à votre service.

Tanguy Berthelot-Ritzen
Directeur, gérant

Des références prestigieuses

Ces structures ont fait appel au CAGEC depuis 2017 pour des thèmes juridiques (intermittence, paye, contrats...)



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

Demande de pré-inscription

Formation : Chargé/ de la comptabilité...
Nantes

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5 6 à 9 10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS

OPCO autre

Employeur

Pôle Emploi

Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.